

8 LES MESURES D'ATTÉNUATIONS ET IMPACTS RÉSIDUELS

Des plantations de conifères (plus de 15 000) ont déjà été réalisées par les propriétaires du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) Roland-Thibault mais compte tenu de l'élévation des observateurs le long de la Route 137, cette plantation ne dissimulera qu'en partie. Ainsi, un remblai à l'élévation 95 mètres est proposé avec de la plantation densément disposée (2,0 mètres c/c en quinconce) avec conifères en avant-plan. Le remblai assurera un rôle d'écran à court terme et la végétation à moyen et long termes.

En plus d'un remblai, l'intégration de muret de béton préfabriqué avec géogrille, d'une hauteur de 2 à 3 mètres sur une longueur d'environ 200 mètres linéaires, permettra dans la partie sud de la zone tampon (le long de la Route 137 située à proximité du 11e Rang), de maintenir l'élévation 95 mètres (voir Annexe E).

La proposition d'encrochement pourrait remplacer le muret mais l'espace disponible est restreint pour cette infrastructure. Des vignes et des plantations en avant-plan du muret dissimuleraient celui-ci pour éviter la monotonie aux observateurs de la Route 137.

Cette mesure d'atténuation compensera pour le déboisement engendré par le projet du lieu d'enfouissement technique pour résulter à un impact mineur.

9 COUPES

Des coupes ont été réalisées afin de visualiser la structure d'avant-plan, fermée par un écran végétal combiné à un remblai pour assurer un rôle d'écran à court et moyen termes (voir Annexe E). L'exploitation du LET devrait être réalisée de façon telle à laisser le temps requis aux végétaux de croître le long de la route 137. La coupe A-A1 représente la structure du paysage avec avant-plan de l'écran végétal. Les usagers de la Route 137 n'auront pas d'accès visuel au site. Cependant, les résidents des numéros civiques 500 et 494 auront un accès visuel au recouvrement final des matières résiduelles comme plan intermédiaire. Si le recouvrement excède une élévation d'environ 107 mètres pour coupes A-A¹ – B-B¹ – C-C¹ et D-D¹, il sera visible également par les observateurs à proximité du 11^e Rang et de la Route 137 et ce, même avec un écran végétal (mesures de mitigation) en avant-plan.

10 COMMENTAIRES ET CONCLUSION

En résumé le point de vue à partir du Mont Yamaska, situé à 4 km du LET projeté, constitue un impact visuel faible. L'ajout de plantations du côté ouest à même le recouvrement permettrait de réduire la perceptibilité du LET afin de recréer une colline boisée. Cependant, l'altitude des observateurs favorise la vue en plongée sur le site actuel malgré les boisés existants. À partir du chemin Bélair et du 1^{er} Rang, la composition du paysage ne sera que peu modifiée compte tenu de l'éloignement et de la présence du couvert forestier situé sur les terres privées qui réduit les vues sur le site du LES et le LET jusqu'à une hauteur de 95 mètres d'élévation.

Finalement, pour le champ visuel à partir de la Route 137 pour les usagers, la structure paysagère et les composantes de l'unité de paysage 5 seront modifiés par la présence du LET et de la zone tampon. Cet impact moyen sur le paysage modifiera l'arrière-plan (Mont Yamaska) et le plan intermédiaire pour fermer et encadrer davantage les vues sur une nouvelle composition de plantations, muret et butte paysagère. La conservation de la végétation en place et la revégétalisation dans la zone tampons du côté sud du LET est nécessaire pour limiter les accès visuels (conifères déjà plantés relocalisés).